

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 mars 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Vialis au 1^{er} avril 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, Commissaires

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Vialis d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1^{er} avril 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème proposé par Vialis

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Vialis depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,361 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 décembre 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Vialis, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} avril 2011 correspond à une hausse de 0,361 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Vialis est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 décembre 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE
Tarifs de vente du gaz naturel de Vialis
applicables au 1^{er} avril 2011 (hors TVA et hors CTA)

Tarifs en distribution publique

		PRIX PROPORTIONNEL c€ / kWh	ABONNEMENT €/mois
Binôme		4,783	12,33
B2S	hiver été	4,546 3,909	70,32
B2I		4,561	17,44
Tarif Général	de 1 à 140 kWh / mois au-delà de 140 kWh/mois	7,534 6,880	3,18
Logement ou local vide		7,534	3,18
Général extinction	de 1 à 233 kWh / mois de 234 à 1395 kWh/mois au-delà de 1396 kWh/mois	9,038 8,579 6,011	3,18
Binome B en extinction		4,762	41,67

Tarifs à souscription

Tarif à souscription journalière

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	554,28	368,23	37,41	34,44	36,84	33,87

Tarif à souscription journalière 16 Bar*

Abonnement €/an	Prime fixe annuelle €/MWh/j/an	Prime fixe réduite d'été €/MWh/j/an	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Hiver Tranche> 24GWh annuels €/MWh	Prix proportionnel Eté Tranche> 24GWh annuels €/MWh
4 357,56	483,43	297,37	34,24	31,27	33,66	30,69

* Quantité annuelle déclarée > 50 GWh

Tarif à souscription mensuelle

Mensualité €/mois	Prime fixe annuelle €/MWh/mois/mois	Prix proportionnel €/MWh
489,59	1,463	38,44